



Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 29 avril 2024

Préavis municipal no 2/2024 pour le conseil du 5 juin 2024 Comptes 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2023, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges s'élèvent à

fr. 1'271'792.13

les produits s'élèvent à

fr. 1'316'995.69

ce qui laisse apparaître un excédent de produits de

fr. 45'203.56

II. Quelques remarques particulières

Comptes de fonctionnement

Chapitre 1 – administration générale

C. 101.306 – il s'agit du coût total des frais engagés pour le conseil du 7 décembre organisé au Parlement vaudois à Lausanne (transports, apéritif, location sono et cadeaux pour hôtes).

C. 11.301.0 : à la suite du changement de secrétaire municipale et contrôle des habitants au 1^{er} mars, le taux d'occupation a été revu à la hausse (de 20 à 25 %). Il y a eu quelques heures supplémentaires pour le travail en binôme et la formation. D'autre part, la boursière a commencé la formation pour MCH2, engendrant aussi quelques HS. Un compte a été ouvert 11.301.1 afin d'y comptabiliser la part communale à la LPP de notre personnel administratif.

C. 11.311 : la photocopieuse du bureau a dû être remplacée par un nouveau modèle Konica pour fr. 5'200.--; après 6 ½ ans d'utilisation, elle ne pouvait plus être réparée, mais a été vendue d'occasion pour fr. 300.- (11.436).

C. 11.317 – agapes offertes lors de différents Codir, souper de la municipalité, soirée des boursiers ancien district d'Orbe organisée dans notre village, repas du 1^{er} août en partie offert à la population, participation à la journée de l'UCV ; autant de moments d'échanges conviviaux qui ont un coût, légèrement supérieur au budget.

11.318.5 : nous avons eu besoin d'assistance technique pour quelques dossiers, raison du léger dépassement.

Chapitre 21 – impôts

L'impôt des personnes physiques (tant sur le revenu que sur la fortune) est en légère hausse par rapport à 2022 ainsi qu'au budget. Quant aux revenus des personnes morales, ils ont été recalculés et nous sommes débiteurs cette année.

Quelques droits de mutation encaissés suite à divers transferts de propriété. Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » laisse apparaître une augmentation des revenus, en regard du budget et est stable par rapport à l'année 2022.

Chapitre 22 - Service financier

Préavis 2/2024 – comptes 2023

Le prêt CIP à taux zéro de fr. 1'400'000.- est arrivé à échéance au 31 mai 2023. Il a été renouvelé en 3 tranches comme suit :

fr. 400'000.- bloqué → 31.5.2028 à 2.16 %

fr. 400'000.- bloqué → 31.5.2030 à 2.20 %

fr. 600'000.- bloqué → 31.5.2033 à 2.27 %

Un amortissement de fr. 12'500.- est remboursé chaque trimestre.

Trois autres emprunts arrivés à échéance en 2023 ont pu être intégralement remboursés avec les liquidités courantes pour fr. 331'600.—(9221.13, 9221.15 et 9221.16). Nous avons ainsi réduit notre total d'emprunts de fr. 1'922'100.- à fr. 1'558'500.-.

Au niveau de la péréquation 2022 (décompte final reçu en août 2023), comme prévu nous avons reçu un petit retour de fr. 3'304.- (22.452.5). Notre commune reste toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

Chapitre 31 – terrain

Il a été décidé d'amortir les terrains et forêts figurant au bilan sous no 9123.01 pour fr. 500'342.1 d'un montant de fr. 100'000.-.

L'exploitation de la gravière par Holcim a pu reprendre « à toute allure » dès le printemps 2023. Environ 75'000 to de graviers sont déjà « sortis » en 2023. Par contre, le remblaiement par Cand-Landi déjà commencé (env. 15'000m³) sera encaissé sur 2024.

Chapitre 32 – forêts

Le fond de réserve « chemin forestier » 9281.2 de fr. 12'395.85 existant depuis de nombreuses années a été dissous.

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle sécheresse estivale qui a mis à rude épreuve nos forêts d'épicéas.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge communale : entretiens courants

Congélateur : nous avons passé une écriture interne pour l'eau utilisée pour le refroidissement du congélateur.

Collège : comme mentionné l'an dernier, à la suite des loyers « perdus » pour cause d'infiltration d'eau dans l'appartement du rez inférieur, la Vaudoise a pris en charge une partie des pertes à hauteur de fr. 11'000.— (353.436).

L'appartement du 1^{er} étage Nord s'est libéré à fin août. Après quelques travaux de peinture (usure normale après 11 années d'occupation), il a très vite trouvé une nouvelle locataire. Pour le reste, entretiens courants.

Grande salle : à la suite d'un thé d'ensevelissement lors duquel la salle était dans un état de saleté important, il a été décidé de mettre en vigueur un planning de nettoyage afin qu'elle soit disponible propre à tout moment. Les deux concierges ont donc fait les « à fonds » pour rattrapage du retard, ce qui fait dépasser le budget de conciergerie, tout en restant raisonnable. Des produits d'entretien ont également été achetés. Afin d'étoffer le bruit lors des bals de jeunesse ou autre soirée festive, en égard pour le voisinage, nous avons aussi acheté de l'isolation qui est posée à chaque occasion entre les fenêtres et les volets.

Le parquet a été refait à neuf par l'entreprise Oberson pour fr. 16'300.-, suite au dégât d'eau, remboursé par l'ECA déduction faite de fr. 200.- de franchise.

M. de Commune, refuge et église: ràs

Local du feu : c'est la dernière année qu'il est loué par le SDIS Vallorbe Région.

Chapitre 43 - routes

Achat d'un radar pédagogique (fr. 5'370.--) pour la rue de la Gare, entre autre, auquel il faut ajouter fr. 1'320.— de frais pour l'alimentation. Le deuxième radar, également posé à la rue de la Gare dans l'autre sens, a été payé par Holcim.

Préavis 2/2024 – comptes 2023

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2023 a été fixée à fr. 60.- par habitant. Des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants pour fr. 303.15 et 6 enfants sont exonérés de la taxe (- 3 ans), selon règlement.

Globalement, les coûts ont été très bien maîtrisés.

Comme prévu, des portes ont été posées au cabanon afin d'assurer la sécurité des déchets spéciaux qui y sont déposés. Par contre, les travaux de peinture du cabanon n'ont pas été faits.

Chapitre 46 - épuration

Le dicastère de l'épuration est loin de s'équilibrer (78 % au lieu de 100%), malgré des charges maîtrisées et des revenus près du budget. La part d'amortissement « épuration » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues du village) de fr. 14'000.- pèse lourdement dans ce déséquilibre.

Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 40 enfants scolarisés à l'AsCoVaBaNo. Dans les fr. 121'741.- (50.3522), 26.5 % concernent les frais de transports.

Chapitre 72 – sécurité sociale

Comme prévu, le décompte final 2022 de l'AJOVAL est en notre faveur, un montant de fr. 13'432.60 a été remboursé sur le C. 72.452.

Les coûts de l'Ajoval et de l'UAPE 2023 ne sont encore que provisoires, les décomptes finaux sont à recevoir.

Chapitre 81 - eau

Malgré l'augmentation du prix de l'eau potable, le dicastère est loin de s'équilibrer (69.75% au lieu de 100 %). Nous relevons une nette diminution de la consommation d'eau (19'989 m3 en 2023 contre 21'812 m3 en 2022).

Nous avons dû réparer une fuite d'eau au niveau de la Rue du Battoir 10 pour un coût fr. 6'375.— et une autre Sous le Môtier dont le coût s'est élevé à fr. 3'000.--.

La part d'amortissement « eau potable » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues du village) de fr. 6'000.- pèse dans ce déséquilibre.

Au bilan :

C. 9120.04-05.06.08.09 et 10 / 9141.00-01 / 9143.01-03-04 : en vue de l'harmonisation de MCH2, ces postes qui figuraient au bilan pour 1.- (pour mémoire) ont été amortis entièrement.

C. 9123.01 - immeubles et terrains divers ; amortissement supplémentaire de fr. 100'000.-- ;

C. 9123.02 - collège : amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;

C. 9141.03 - rue de la Gare : amortissement obligatoire de fr. 9'800.— ;

C. 9141.04 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « routes » : amortissement obligatoire de fr. 30'000.- ;

C. 9141.05 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « EC-EU et divers » : amortissement obligatoire de fr. 14'000. ;

C. 9144.6 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « eau potable » : amortissement obligatoire de fr. 6'000.-- ;

C. 9141.06 - aménagement places de parc cantine – 1^{ère} et 2^{ème} étapes : amortissement obligatoire de fr. 13'000.- ;

C. 9143.05 - auberge : amortissement obligatoire de fr. 35'000.— ;

C. 9221 : au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 1'558'500.— ;

C. 9280.4 : le fonds « chemins forestiers » a été dissous (fr. 12'395.85) ;

III. Commentaires

L'année 2023 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 123'800.— d'amortissements obligatoires et fr. 100'000.- d'amortissements supplémentaires. La Municipalité juge les comptes 2023 comme très bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses. En 2023, aucun investissement ni travaux lourds n'ont été entrepris et la reprise d'exploitation de la gravière expliquent en partie ce bon résultat.

Préavis 2/2024 – comptes 2023

IV. Rapport des municipaux et syndic sur l'année 2023

En 2023, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune.

Collomb P.-Daniel, syndic :

- Re-changement de secrétaire municipale. Mme Sandrine Falcy a été nommée secrétaire et responsable du Contrôle des habitants, avec effet au 1^{er} mars 2023.
- Organisation et suivi de la reprise d'exploitation de la gravière avec Holcim pour l'extraction du gravier ;
- Pose de radars pédagogiques à la Rue de la Gare ;
- Extermination de nids de frelons asiatiques ;
- Suivi de l'entretien des routes ;
- Entretien avec le garde-pêche concernant une pollution du canal et recherche de la cause ;
- Mandat d'un bureau et mise en route de notre plan d'affectation communal (PACOM) ;
- Passage caméra dans quelques conduites d'eaux claires et usées ;
- Toujours à disposition afin de régler les petits et plus gros soucis de chaque citoyen.

Bovier Frédéric

- 70 jours de location du refuge ;
- Installation d'une signalisation pour déviation du parcours sur le Sentier des Gorges de l'Orbe ;
- Remplacement d'un banc au Golet au chien (près de la chute) ;
- Changement de l'imprimante du bureau communal ;
- Commande d'un défibrillateur (sera installé en 2024) ;
- Mise de bois le 4 novembre ;
- Importante quantité d'arbres déracinés par des vents violents en début d'année ;
- Lutte par le GFVN contre les parasites qui ont envahi nos forêts de résineux, à la suite des hausses de températures ;
- Quelques chiffres du GFVN : soins culturaux 16'836 m2 / plantations de 120 plants / entretien du biotype 20'266 m2 / mise de bois : 10 lots = 70.8 m3) / exploitation forestière mécanisée 1'426.47 m3 et manuelle 962.80 m3.

V. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 juin 2024;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

a/ accepter les comptes 2023 tels que présentés, avec un excédent de produits de fr. 45'203.56;

Municipalité de Bretonnières

Le Syndic

La Secrétaire remplaçante

P.-Daniel Collomb Jessica Guignard



Annexes : comptes 2023